

## **SOUS-TRAITANCE = MAL-TRAITANCE DANS NOS FACS ET LABO**

La sous-traitance, en particulier pour les personnels de sécurité, de ménage, d'accueil et de restauration, est de plus en plus importante dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). De manière structurelle, les conditions de travail de ces travailleurs et travailleuses sont catastrophiques : salaires extrêmement faibles, travail dissimulé, marchandage, sanctions et licenciements abusifs, endettement des salarié.e.s auprès des entreprises... Les multinationales comme Elixior, Eurest ou Derichebourg qui gèrent la restauration ou le nettoyage de nombreux sites publics de l'enseignement supérieur et de la recherche ont à plusieurs reprises été dénoncées pour leur pratiques d'exploitation éhontées de travailleur.es sans papier ou de licenciement abusif. A cela s'ajoute le racisme, le mépris de classe, la xénophobie et le sexisme de leurs employeurs et de la communauté scientifique qui se traduit par l'absence de reconnaissance et d'estime pour leur travail, par l'indifférence à leur condition de travail, par leur exclusion des espaces collectifs professionnels, et dans de nombreux cas, par des insultes, du harcèlement moral, des agressions physiques et des violences sexuelles<sup>1</sup>.

## **GESTION DU COVID-19 = MISE EN DANGER DE MORT**

Si de nombreuses personnes salariées de l'ESR, ont eu accès au télétravail, les employé.e.s de la sous-traitance travaillent quotidiennement sur les sites qui sont restés ouverts, notamment pour faire du travail inutile dans le contexte de pandémie. Certain.e.s doivent même travailler davantage : « Profiter de l'absence des cadres pour faire le ménage de printemps dans les bureaux » !!! Ils et elles travaillent sans information sur le Covid-19 et sans matériel approprié, en prenant les transports en commun pendant de longues heures pour rejoindre leur lieu de travail. D'ordinaire déjà, les directeurs d'établissements se défont de leur responsabilité d'employeur en laissant des entreprises exploiter jusqu'à l'os ces salarié.e.s dans les universités. Mais avec la pandémie actuelle de Covid-19, nous considérons que cette indifférence est criminelle.

Les travailleuses et travailleurs de la sous-traitance dans l'ESR, très souvent employé.e.s en CDD et en temps partiel, travaillent dans la peur vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques, ce qui rend difficile l'exercice de leur droit de retrait ou de recours syndicaux. Ils et elles sont également très isolé.e.s du fait du traitement inégalitaire (travail sur site versus télétravail ou dispense de travail) entre travailleurs et travailleuses dans les universités et les laboratoires et trouvent peu de soutien pour dénoncer leur exploitation et les risques qu'ils et elles doivent prendre. Ce traitement inégalitaire est une évidence dans la gestion de la division du (non-)travail dans cette période de crise. Dans un même corps de métiers sur les sites de l'Ecole normale supérieure (sécurité, ménage, etc.), les agents des entreprises de sous-traitance sont mobilisés pour travailler sur site alors que les collègues avec statuts, et les étudiant.e.s, obtiennent des aménagements et des accords pour rester chez soi.

## **JUSTICE POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES**

Ainsi, la pandémie actuelle ne rend que plus saillantes les inégalités préexistantes. De nombreux travailleurs et travailleuses précarisé.e.s poursuivent le travail pour assurer la chaîne d'approvisionnement ou encore le ramassage des ordures. Cela révèle au grand jour les inégalités, entre ceux et celles à qui l'on ordonne de se présenter à leur poste de travail, et ceux et celles que l'on encourage à se mettre en télétravail pour respecter le confinement<sup>2</sup>. Les premier.e.s, à qui l'on fait prendre tous les risques, au service des second.e.s, à qui on demande de rester chez soi. De la même façon, la classe dirigeante s'entête à assurer une "continuité" de la production qui n'a de sens que pour les actionnaires, exposant directement les plus précaires<sup>3</sup>. Cela est insupportable !

Mais ceci n'est pas un état de fait sans contestation sociale. Le personnel de ménage d'un hôpital<sup>4</sup> et d'une universités à Londres et à Nantes<sup>6</sup> ont porté leurs revendications, notamment contre la sous-traitance et le mépris que celle-ci exprime. L'action collective, l'exercice du droit de retrait et du droit d'alerte, la grève, et la solidarité restent les leviers des travailleurs et travailleuses comme l'ont montré les grèves de mars dernier en Italie<sup>7</sup>.

Par cette missive, nous souhaitons rappeler aux directeurs d'établissement leur responsabilité pénale et leur faire comprendre que nous ferons tout notre possible pour qu'ils aient à répondre de leurs actes. Mais nous souhaitons aussi rappeler aux camarades de lutte de l'ESR le sort de ces travailleurs et travailleuses, hier méprisé.e.s, aujourd'hui sacrifié.e.s. Soutenons-les de toutes nos forces !

Face à cette situation indigne, nous exigeons dans l'immédiat :

- Le **dépôt d'un droit d'alerte** par les représentant.e.s du personnel auprès du CHSCT en raison du danger imminent qu'encourent les employé.e.s de la sous-traitance : <https://solidaires.org/Fiche-no-6-Droit-de-retrait-et-droit-d-alerte>; <https://cgt.fercsup.net/syndicats/nord-pas-de-calais-picardie/universite-lille/article/coronavirus-droit-d-alerte-et-fermeture>
- Le **recensement des employé.e.s de sous-traitance** qui travaillent et leurs conditions de travail pendant le confinement
- Personne ne doit se retrouver contraint à fournir un travail non-essentiel en temps de pandémie, et donc que **tous et toutes reçoivent leur paie et leur autorisation d'arrêt de travail.**

Cette situation révoltante nous montre que l'on doit construire la lutte pour :

- L'**internalisation des personnels en sous-traitance** dans l'ESR, pour notamment une amélioration des conditions de travail et de rémunération de ce personnel essentiel à la mission pédagogique et scientifique hors-confinement ;
- La **régularisation des personnes** sans titre de séjour et l'obtention d'un titre de séjour de longue durée pour les employé.e.s de la sous-traitance.

Nous appelons également à la **création de collectif de soutien** aux employé.e.s de la sous-traitance dans tous les sites universitaires et de recherche pour rendre visible et soutenir leurs revendications individuelles et collectives.

Collectif en soutien aux employé.e.s de la sous-traitance des sites Jourdan et Ulm

<sup>1</sup> Sur les discriminations et violences racistes et sexistes structurelles dans l'ESR, <http://lmsi.net/Vos-asterisques-sont-trop-etroits-pour-nos-vecus>

<sup>2</sup> Lettre d'un ouvrier du BTP adressée à la Ministre du Travail : <https://francoisruffin.fr/un-ouvrier-ecrit-a-muriel-penicaud/>

<sup>3</sup> Témoignages de travailleurs et travailleuses contraint.e.s à travailler malgré la pandémie: <https://lesmasquestombent.fr>

<sup>4</sup> Le personnel de ménage de l'hôpital de Lewisham de Londres s'est mis en grève le 12 mars pour protester le non-paiement des salaires et le manque de mesures de matériel de protection contre le coronavirus. Voir l'entretien (en anglais) [ici](#).

<sup>5</sup> L'université londonienne de SOAS a enregistré son premier cas de Covid-19 le 6 mars mais n'a pris aucune mesure de fermeture de l'établissement et de protection. La direction à envoyer deux agents du ménage nettoyer une pièce très probablement contaminée par le coronavirus sans aucune protection ni information. Voir les détails [ici](#)

<sup>6</sup> Grève du personnel de ménage du CHU de Nantes le 16 mars, qui exigeait du matériel de protection. Voir l'article [ici](#)

<sup>7</sup> En Italie, le gouvernement a décrété la fermeture des industries et activités non-essentielles le 22 mars 2020, mais ceci vient suite à des mouvements de grève contre l'obligation de travailler dans un contexte de pandémie meurtrière. Voir l'[article](#) (en anglais)